

Le Biotin .



JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES – N°15

MAIRIE :



PROCEDURE d'ELABORATION du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Notre commune est en pleine procédure d'élaboration du PLU, nous avons jugé utile de faire un point sur les différentes étapes de cette procédure et sur les intervenants qui nous accompagnent dans cette élaboration :

1. Prescription :

Le Conseil municipal, par délibération en date du 23/12/2003, a prescrit l'élaboration du PLU. Un cabinet d'études a ensuite été choisi pour accompagner la commune tout au long de cette élaboration.

Depuis, la délivrance de permis de construire est soumise au RNU (Règlement National d'Urbanisme).

2. Notification aux Personnes Publiques Associées (les PPA) :

La décision a été notifiée :

- au préfet,
- au Président du conseil général
- au Président du conseil régional
- au SIAC, chargé de la mise en œuvre du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)
- aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture
- à la DDE (Direction Départementale de l'Équipement)
- à la DDA (Direction Départementale de l'Agriculture)

Ces personnes sont obligatoirement associées à l'élaboration des documents constituant le PLU.

3. Validation de l'état initial :

Il s'agit d'une phase de diagnostic de l'état de la commune au moment où l'étude débute (habitat, routes...).

L'état initial indique également les lois et contraintes que doit respecter le PLU (Loi Montagne, Loi sur l'eau, DTA, SCOT, Programme Local Habitat, risques, périmètres de captage...).

4. Instruction :

- Réunion publique :

Une réunion publique s'est tenue le 2 mai 2005.

- le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) :

Le PADD est un document exprimant, dans de grandes lignes, le projet de la collectivité locale à l'horizon de 10 ans. A cette échéance la loi impose de tirer un bilan de la mise en place du PLU par rapport au PADD.

- Le règlement du PLU :

Il permet de délimiter dans son document graphique des zones selon leur vocation (urbaine, à urbaniser, naturelle ou agricole). Chacune de ces zones a un règlement écrit propre.

5. L'approbation du projet de PLU et transmission aux PPA :

Lorsque l'instruction est terminée, le projet est approuvé par délibération du conseil municipal puis communiqué pour avis aux organismes et personnes qui ont été associés à son élaboration. Ils ont 3 mois pour se manifester (leur silence vaut avis favorable).

6. réunion publique

7. Enquête publique :

Dans le même temps, le maire saisit le tribunal administratif afin que soit désigné un commissaire enquêteur.

Un avis d'enquête publique est alors publié.

Celle-ci se déroule sur 1 mois et permet à chacun de faire connaître son avis. Puis le commissaire enquêteur dispose d'un mois pour rendre son rapport.

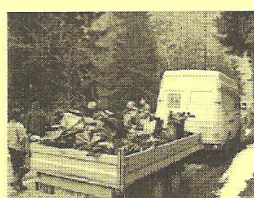
8. L'approbation :

Le PLU, après accord de toutes les parties, est approuvé par délibération du conseil municipal. Il est tenu à la disposition du public et devient opposable à tous, administration comme habitants.

MAIRIE :(suite)

Le grand nettoyage de printemps :

Merci à tous ceux qui ont participé à cette journée.
Les photos ci-contre montrent le résultat de 1 heure de nettoyage par un groupe de 7 personnes !!!
Une nouvelle journée sera organisée prochainement pour nettoyer d'autres secteurs.
Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues



REUNION PUBLIQUE Le 2 JUIN 2006 à 20 h 00 A la Salle des Fêtes

- Avec la présence du Sous Préfet et du Conseiller Général.
- Les principaux sujets abordés seront :
Assainissement, Eau, Pont de Gys, Travaux communaux mais vous pourrez aussi poser des questions dans d'autres domaines si vous le souhaitez.

ETAT CIVIL

Décès :

Guillerm Ginette décédée le
05/04/06 à l'âge de 68 ans au
Corbier (résidence secondaire)

INFOS UTILES

MAIRIE

Horaires d'ouvertures au public :

Mardi - vendredi de 14h à 18h

Jeudi - samedi de 9h à 12h

Tel/répondeur : 04 50 72 12 06

Permanence des élus :

Le samedi matin de 10h à 12h

BIBLIOTHEQUE

Nouveaux horaires:

Lundi 16h30 à 18h

Jeudi 16h30 à 18h

Vendredi 10h30 à 11h30

DECHETTERIE

Horaires d'été : (15/04 au 15/10)

Mercredi 13h à 17h

Samedi 9h à 12h et 13h à 18h

LA POSTE

Nouveaux horaires:

Du lundi au vendredi 9h30h à 12h15

Levée de courrier à 12h30

Tel : 04 50 72 13 60

Office de Tourisme

TENNIS : (chef lieu et Drouzin)

Les inscriptions se font à
L'Office de Tourisme.

- Carte familiale (avec 1 photo)
2 personnes avec possibilité d'y
inscrire les enfants jusqu'à 14 ans
=> 50 Euros

- Location d'un court de tennis pour
1 heure
=> 5Euros

Pour plus de précision veuillez
contacter le : 04.50.72.12.28

Le Biotin .



JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES – N°15

COMITE JUMELAGE :



VOYAGE des 11-17 ans !

Le Comité de Jumelage Le Biot-Lesperon propose aux jeunes de 11 à 17 ans de partir découvrir **Les Landes cet été** ! Le séjour se déroulera du **mardi 11 juillet** (départ en soirée) au **dimanche 16 juillet** (retour en soirée).

Nos amis Lesperonnais les accueilleront chez eux, (par deux). Avec toute la convivialité que nous leur connaissons ils ne risquent pas de s'ennuyer...

La journée, des activités sont organisées avec les jeunes de Lesperon, voici le programme :

Mercredi matin : Arrivée à Lesperon et départ pour une balade dans les Dunes du Pyla
Mercredi après-midi : Détente, jeux, baignade à la plage
Mercredi soir : Soirée à thème

Jeudi matin : Visite du village à vélo
Jeudi après-midi : Visite de l'Ecomusée de Marquèze : découverte des traditions des Landes
Jeudi soir : Course Landaise ou Toro-piscine

Vendredi matin : pêche sur le domaine de Lesperon
Vendredi après-midi : canoë
Vendredi soir : soirée disco !!

Samedi matin : tir à l'arc
Samedi après-midi : randonnée VTT
Samedi soir : Soirée encore à définir

Mais où est Lesperon ??? Regarde sur la carte de France et mets ton doigt entre Mont-de-Marsan et l'océan. Voilà tu y es ! Le séjour s'élèvera à environ 100€, nous vous tiendrons très vite au courant.

Il y a **25 places** dans le car, alors si tu es intéressé, appelle ou écris vite à Cécile MICHOUX/ La Placette / 74430 Le Biot / 06.86.15.07.11.

N'hésite pas à m'appeler si tu as des questions ! Et parles-en à tes copains pour partir ensemble ! Une dizaine de jeunes sont déjà partant !

Nous recherchons des adultes pour t'accompagner et partir s'amuser avec toi : tes parents, grands-parents, oncles, tantes ou encore d'autres personnes que tu connais ,serait ils intéressés ? Sinon le voyage ne pourra malheureusement pas se faire !

ECOLE



A l'école du Biot

Les élèves du cycle 3 ont visité la mairie du Biot le 13 février, dans le cadre de leur programme d'éducation civique. Cette visite a été l'occasion de rencontrer des élus et monsieur le Maire. Les enfants ont pu poser de nombreuses questions et ainsi mieux comprendre le fonctionnement de leur municipalité.

Le 20 mars, accompagnés de leurs institutrices, mesdames EMMEL et LAURIER et de monsieur LE SOBRE, les enfants ont fait une sortie en raquettes sur le domaine de Super Morzine. Au programme, de la marche bien sûr, mais aussi la découverte de notre environnement montagnard : reconnaître les empreintes de l'écureuil, celles du renard ou du lièvre variable, différencier les mélèzes et les épicéas, utiliser l'altimètre, la boussole, le système A.R.V.A... et... surprise : manger du lichen chevelu !!! Un grand merci à Hervé LE SOBRE pour cet après-midi inoubliable.

Samedi 8 avril, les élèves de CP, CE2, CM1 et CM2 ont assisté à une lecture très intéressante organisée par la bibliothèque du Biot dans le cadre des animations Théâtralire 2006. Les textes savoureux du livre *"J'espérons que je m'en sortiras"* étaient magnifiquement racontés par un acteur en blouse grise, façon maître d'école. Les enfants étaient enchantés. Nous tenons à remercier madame LAGORCE Ofélia pour son investissement dans la préparation de cette représentation. Le décor de la salle (comme une classe d'autrefois) était particulièrement réussi.

Jeudi 11 mai, les grands du CM2 se rendront au collège de Saint-Jean d'Aulps pour un mini stage de préparation à leur entrée en 6ème. Ils prendront le car de la SAT le matin, comme tous les collégiens puis ils assisteront aux différents cours de la classe des 6^o1 (classe avec laquelle ils entretiennent une correspondance en anglais depuis la rentrée). Ils pourront déjeuner au self du collège à midi et ils rentreront par le car le soir. Durant toute cette journée, un parrain ou une marraine veillera sur chacun d'entre eux et répondra à toutes leurs interrogations. Cette année, six élèves de CM2 passent en 6ème.

Tous les enfants de l'école participeront au concert des classes chantantes, mardi 23 mai à 14 h 30 à la Cité de l'eau de Publier. Ce concert, comme chaque année, regroupe les chorales des écoles de la circonscription d'Evian. Nous vous attendons nombreux pour venir écouter, encourager et applaudir les petits élèves du Biot.

Le site Internet de l'école est à présent bien en route, vous pouvez nous y retrouver en tapant cette adresse : www.ecbiot.edres74.ac-grenoble.fr

COMITE DES FETES :



Les festivités printemps/été 2006 !

Le Comité des fêtes vous invite à profiter sans modération :

***Le dimanche 21 mai, du Marché aux Fleurs et plantons, de 8h à 13h.**

L'occasion de bénéficier de tarifs préférentiels pour vos achats de fleurs annuelles, plants de légumes, produits d'horticultures et outillages avec la présence de 6 négociants.
Petite restauration et bar à votre disposition !

***Le dimanche 18 juin, du traditionnel Vide Grenier, à partir de 7h. Inscription sur place : 2,50€ le mètre.**

***Le samedi 15 juillet, de la soirée Celtique, 2^{ème} édition !**

Dès 20h, repas (tartiflette) avec ambiance musicale pour commencer la soirée de manière conviviale.

21h, l'Harmonie l'Echo d'Ouzon vous a concocté quelques musiques spécialement celtique attitude, accompagnée par les Trad'Aulps, groupe de danse traditionnel qui n'hésiteront pas à vous montrer les pas tout au long de la soirée !

21h30, le groupe Celtic Hangover, 6 musiciens rock/celtic qui vous feront bouger assurément...

23h, feux d'artifices

23h30, le groupe Remo, mêlant chansons traditionnelles, standard Irlandais et rock/celtic.

Bref du folk et du rock celtic pour une bonne soirée en perspective !

***Le dimanche 20 août, de la 20^{ème} Foire à Tout, à partir de 7h. Inscription préalable à l'Office du Tourisme.
04.50.72.12.28**

MAIRIE :(suite)

BUDGET COMMUNE 2006 :

Fonctionnement :	Dépenses	Recette :
	782 990,41	782 990,41
Investissement :	Dépenses	Recette :
	202 001,35	202 001,35
Programme travaux :	Dépenses	Recette
Voierie	55 000,00	-
PLU étude	19 160,00	-
Pont de Gys	-	141885,00
Bus scolaire	20 000,00	10 000,00

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

Fonctionnement :	Dépenses	Recette
	332 048,43	332 048,43
Investissement :	Dépenses	Recette :
	1 921 260,44	1 921 260,44
Programme travaux :	Dépenses	Recette
Réseau eau Richebourg	73 068,00	50 000,00
Assainissement	1 676 233,52	1 584 016,44

BUDGET FORET :

Fonctionnement :	Dépenses	Recette
	38 360,58	38 360,58
Investissement :	Dépenses	Recette :
	42 109,85	42 109,85

BUDGET CCAS :

Fonctionnement :	Dépenses	Recette
	1 260,37	1 260,37

ETAT DE LA DETTE SICC :(De l'ancien Syndicat Intercommunal du Col du Corbier à la charge de la commune)

Caisse de Dépôts et Consignation :

Capital restant :	144 224,56
Annuité :	24 568,44
Fin de l'emprunt :	2013

Crédit Agricole :

Capital restant :	194 610,50
Annuité :	24 918,26
Fin de l'emprunt :	2013

Crédit Mutuel :

Capital restant :	15 045,52
Annuité :	1 000,68
Fin de l'emprunt :	2010

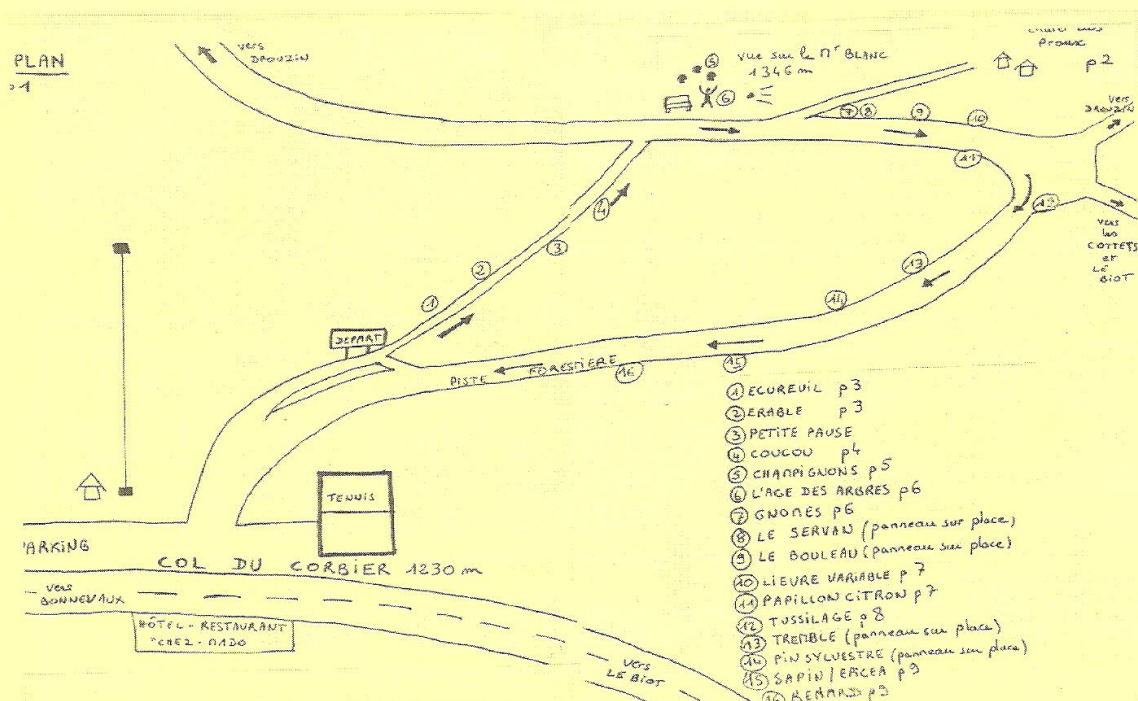
CONSEIL DES JEUNES :

Sentier Nature et Découverte :

Le sentier « Nature et Découverte » au Col du Corbier, réalisé par les jeunes Conseillers du village, à connu cette année encore un grand succès :

Deux journées pour la réfection et mise en place des panneaux sont prévues le 24 et le 31 Mai à partir de 9 h 00 :
Rendez-vous à la salle des fêtes.

Tous les artistes en herbe sont les bienvenus pour nous aider, ainsi que les encouragements des « plus grands ».



PAROISSE :

Nettoyage de printemps :

L'église à besoin d'un bon lavage qui se fera à la fin du mois de Mai.

Le jour et la date seront communiqués par une affiche qui sera déposée à la boulangerie.

Elle aurait aussi besoin d'une personne du Comité Paroissial qui prendrait en charge l'ouverture et la fermeture de l'église.

Toutes les personnes seront les bienvenues , par avance merci.